

INVENTAIRE DES MESURES DE SOUTIEN AUX MIGRANTS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE COMPÉTENCES (MISMES)

FICHE PROJET

Contexte

De récentes enquêtes de l'ETF en Arménie, en Géorgie et au Maroc ont permis de fournir des éléments probants sur le profil de compétences spécifiques des migrants et sur la sous-utilisation de ces compétences à l'étranger et au retour. En outre, ces enquêtes ont aussi mis en évidence la nécessité de mesures politiques spécifiques de soutien aux migrants en vue d'améliorer l'efficacité du processus d'adéquation de l'emploi et des compétences¹. L'analyse basée sur les conclusions de l'enquête indique que pour réduire les effets négatifs de la migration et accroître ses avantages, il faut davantage d'actions politiques dans les domaines de l'emploi, des compétences et de l'intégration des migrants sur le marché du travail, en particulier pour soutenir la migration circulaire légale.

La migration et le développement peuvent se renforcer mutuellement et des mesures politiques bien conçues peuvent raffermir ce lien. Consciente que les compétences sont un facteur de poids dans la migration et le développement, l'ETF, avec le Centre des politiques migratoires de l'Institut universitaire européen (IUE), a lancé le projet *Inventaire des mesures de soutien aux migrants en matière d'emploi et de compétences* (aussi appelé MISMES). Le projet consistera à réaliser un inventaire et un examen critiques des mesures politiques existantes et mises en œuvre dans le monde pour faciliter la mobilité du travail, accroître l'effet de développement des migrations et leur impact sur les résultats. Les facteurs et les critères clés de réussite/d'échec en termes de rapport coût/efficacité seront identifiés ainsi que cinq études de cas par pays spécifiques, basées sur les conclusions de l'inventaire.

Objectif

L'objectif du projet est de fournir des conseils politiques concernant les compétences et la dimension d'emploi de la gestion migratoire, en s'appuyant sur les éléments probants existants. Cette approche devrait s'avérer utile pour les politiques migratoires des pays partenaires, notamment pour ceux qui ont conclu ou se préparent à conclure un accord de partenariat sur la mobilité avec l'UE. Pour atteindre cet objectif, une double perspective est requise: une perspective globale, visant à examiner les mesures de soutien aux migrants, mises en œuvre de par le monde en matière d'emploi et de compétences, afin de les évaluer en termes de rapport coût/efficacité et du point de vue du résultat du processus migratoire; et une perspective nationale pour faire le bilan des décisions et informer les politiques dans le cadre du dialogue UE-pays partenaires sur la migration et des partenariats de mobilité.

¹ Pour plus d'information, veuillez consulter ETF (2013), *Migration and skills in Armenia, Georgia and Morocco: Comparing the survey results*, available at: www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Migration_and_skills_Armenia_Georgia_Morocco

Description du projet

Le projet a été initié en novembre 2013 et se poursuivra tout au long de 2014. Comme mentionné plus haut, le projet a une double perspective et se divise en deux phases:

- La première phase correspond à l'inventaire général et critique des mesures de soutien aux migrants en matière d'emploi et de compétences qui sont mises en œuvre dans (ou par) les pays qui envoient des migrants. Cet inventaire global recensera l'éventail des mesures de soutien aux migrants en matière d'emploi et de compétences dans le but d'évaluer 1) leur rapport coût/efficacité et 2) leur impact sur les résultats du processus de migration des travailleurs. Sur la base des informations collectées seront recensés les facteurs de réussite et les dénominateurs communs, ainsi que les défis sur la mise en œuvre de chaque catégorie de mesures de soutien aux migrants.
- La deuxième phase sera basée sur les conclusions de l'inventaire sur des mesures de soutien et consistera à cartographier les mesures politiques existantes dans cinq pays partenaires qui poursuivent un dialogue et/ou une coopération sur la migration et la mobilité avec l'UE; à savoir l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldavie dans le voisinage oriental et le Royaume du Maroc et la Tunisie dans le voisinage méridional.

Dans le cadre de ce projet, les mesures de soutien aux migrants sont définies comme des interventions politiques visant à améliorer l'intégration sur le marché du travail de travailleurs migrants/réfugiés et à réduire la sous-utilisation des compétences des travailleurs migrants avant, pendant et après la migration. Cela inclut tous les arrangements institutionnels possibles: mesures mises en œuvre dans le contexte de cadres conventionnels (accords bilatéraux ou multilatéraux de reconnaissance du travail ou des compétences, par exemple); mesures basées sur un projet; et mesures politiques de portée générale. Afin de systématiser l'analyse, ces mesures de soutien aux migrants peuvent être placées dans les catégories suivantes:

1. Mesures de soutien aux migrants en matière d'emploi:
 - a. Mesures de mise en adéquation de l'emploi au niveau international (notamment les services de recherche d'emploi, d'orientation professionnelle et de recrutement pour les migrants potentiels).
 - b. Systèmes d'information, d'orientation et/ou de formation avant le départ, notamment des mesures visant à tester les compétences ou les qualifications linguistiques de migrants potentiels et à protéger les droits des travailleurs migrants (comme l'aide dans la conclusion de contrats).
 - c. Mesures de protection des droits et d'intégration sur le marché du travail dans les pays de destination, notamment l'accès à l'information sur les services de soutien et les droits et obligations des migrants, les systèmes de sécurité sociale et l'assurance médicale.
 - d. Mesures de soutien aux migrants de retour dans leur pays, notamment les politiques actives du marché du travail soutenant la réintégration sur le marché du travail des migrants de retour dans leur pays.
 - e. Mesures de soutien ciblé à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises pour les migrants de retour dans leur pays.
- 2) Mesures de soutien aux migrants en matière de compétences:
 - a. Élargissement des compétences des travailleurs migrants avant la migration, pendant la migration et à leur retour (y compris des mécanismes spécifiques de développement des compétences pour rencontrer la demande dans les pays hôtes, comme la formation ciblée du capital humain et la promotion de l'utilisation de compétences acquises).
 - b. Évaluation, certification, validation et reconnaissance des compétences et des qualifications des migrants, y compris l'évaluation et la reconnaissance formelle des qualifications étrangères, tant dans les pays d'origine que de destination (y compris l'expérience des réfugiés à l'étranger).
 - c. Améliorer l'utilisation des compétences des travailleurs migrants.
 - d. Programmes visant à capitaliser les compétences au-delà des frontières (y compris diaspora).

Tant l'inventaire de la première phase que les études de cas des cinq pays de la deuxième phase combineront une approche basée sur les droits (c'est-à-dire orientée vers les mesures de protection des droits des travailleurs migrants) avec une approche basée sur l'efficacité (c'est-à-dire des

mesures visant à améliorer l'adéquation entre l'offre de travail dans les pays d'origine et la demande de travail dans les pays de destination, et l'adéquation et l'utilisation optimales des compétences et des qualifications dans les pays de destination, à travers des mesures de reconnaissance des compétences ou de développement des compétences). L'accent sera placé sur les mesures de soutien aux migrants mises en œuvre dans les pays d'origine, indépendamment de l'entité de financement, des gouvernements nationaux dans les pays d'origine ou des gouvernements dans les pays de destination.

Pendant la mise en œuvre du projet, l'ETF et l'IUE contacteront de nombreuses autorités de pays d'origine et de destination ainsi que les organisations internationales pertinentes comme l'OIT et l'OIM afin de collecter des informations sur les mesures de soutien aux migrants existantes. Parmi les outils de collecte d'information, il y aura un questionnaire sur le MISMEM adressé aux praticiens et aux agences de mises en œuvre, des réunions bilatérales, des entretiens approfondis, des discussions de groupe et des études documentaires des rapports d'évaluation des projets concernés. La collaboration des pays concernant le projet MISMEM sera cruciale pour que les résultats se traduisent par des politiques migratoires plus bénéfiques pour tous. Les conclusions et les leçons préliminaires seront disponibles lors de plateformes d'échanges, notamment les réunions du partenariat pour la mobilité pendant la seconde partie de l'année. Les résultats définitifs seront présentés fin 2014 ou début 2015.

